



**ALLOCUTION DE S.E. ALI BONGO ONDIMBA,  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT  
À LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OcéAN**

**NEW YORK, LE 5 JUIN 2017**

**Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de  
Gouvernement,**

**Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des  
Nations-Unies,**

**Distingués délégués,**

**Mesdames, Messieurs,**

La conception d'un développement à tous prix, qui ne tienne compte des capacités limitées d'assimilation de notre environnement, constitue une menace réelle pour l'avenir des générations actuelles vivant dans certaines parties du globe.

Poursuivre sur cette voie reviendrait à hypothéquer l'avenir de l'Humanité à vivre sur une planète telle que nous l'avons héritée de ceux qui nous ont précédés.

Les océans, source des systèmes mondiaux qui rendent la Terre habitable par l'Homme, n'échapperont pas à ce triste sort.

Ces océans qui rendent des services incommensurables aux Hommes, sont un bien collectif précieux, pour lequel, car nous en avons tous pris l'engagement, tout doit être fait pour les préserver des affres du développement et les exploiter de manière responsable.

**Mesdames, Messieurs,**

C'est la raison pour laquelle, me fondant sur la conviction que toutes les générations, qu'elles soient du Nord ou du Sud, pauvres ou riches, appartiennent à une même communauté humaine, j'ai engagé mon pays, le Gabon, dans un programme de gestion durable de notre espace maritime.

Le Programme Gabon Bleu est aujourd'hui une composante essentielle de notre plan de développement national qui vise à mieux identifier la richesse de notre biodiversité marine autant que son potentiel économique.

Dans le même temps, nous avons créé un Conseil National de la Mer qui est l'organe de conception, de planification et de coordination de l'action de l'Etat sur l'espace maritime.

De même, nous venons d'adopter la Stratégie Maritime Intégrée du Gabon. C'est tout le sens que j'ai donné à la création de sanctuaires marins, dont je suis heureux d'annoncer ici, la signature il y a quelques jours, d'un décret créant un vaste

réseau d'Aires Protégées Marines sur plus de 50 mille kilomètres carrés, soit 26% de notre territoire marin.

Ces aires protégées sont constituées de 9 parcs marins destinées à la conservation et la protection, et de 11 réserves aquatiques en faveur de l'aménagement des pêcheries.

Le Gabon concrétise ainsi sur son espace maritime ce qu'il a déjà su faire avec la création d'un réseau de parcs naturels correspondant à plus de 11% de notre espace terrestre, il y a maintenant 15 ans, à la suite du Sommet de la terre de Johannesburg.

### **Mesdames, Messieurs,**

Protéger la biodiversité marine et en assurer sa préservation, et partant la reconstitution de la ressource pour une gestion durable est aujourd'hui une réalité au Gabon.

Comme je l'ai souvent défendu, la gestion durable ne peut se concevoir dans sa seule dimension de la conservation. Bien au contraire, nous l'envisageons aussi par un usage rationnel mieux à même de donner du sens à sa préservation par les populations qui en vivent.

Dès lors, le développement d'une industrie halieutique et touristique pour assurer non seulement notre sécurité alimentaire mais aussi fournir des emplois à nos compatriotes,

est nécessaire à l'accomplissement de notre objectif de gérer durablement notre patrimoine.

Aussi, je voudrais appeler ceux qui exploitent nos ressources halieutiques à respecter notre vision pour établir des partenariats mutuellement bénéfiques.

Au-delà, la politique internationale des océans devrait couvrir les nouvelles problématiques qui complexifient davantage notre gestion commune de ce patrimoine. Je veux parler ici de la lutte contre la piraterie, les trafics divers, les pêcheries sauvages, mais aussi du nécessaire partage des savoirs et des transferts de technologie, sans oublier la lutte contre toutes les formes de pollution.

**Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-  
Unies,  
Distingués délégués,  
Mesdames, Messieurs,**

Le caractère vital des océans pour l'humanité ne saurait se limiter à l'exploitation de ses seules ressources. En effet, nul n'est besoin de rappeler le rôle important des océans dans la lutte contre le changement climatique.

Ces océans qui absorbent plus de 30% du gaz carbonique, principal gaz à effet de serre.

Mais aussi, ces océans qui malheureusement avancent chaque jour un peu plus à l'intérieur des terres et mettent en péril l'existence des Etats insulaires et détruisent les espaces de vie des Etats côtiers. Les mouvements migratoires nous rappellent chaque jour la désolation des peuples qui les subissent.

Il est donc fort logique et du plus grand intérêt pour la communauté internationale de réformer son système de gouvernance internationale de l'environnement.

En effet, la combinaison des deux grands instruments internationaux que sont la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, et de bien d'autres d'ailleurs, doivent pouvoir permettre de mieux répondre à la nécessité grandissante d'une gestion plus cohérente et plus efficace de notre environnement global sous toutes ses facettes.

La trop grande fragmentation de notre système de gouvernance environnementale rend la plupart de ces instruments inopérants pour faire face à l'urgence des situations et des drames vécus chaque jour par des populations les plus vulnérables.

Ceci, afin d'éviter que l'existence de l'Homme sur Terre ne soit mise en jeu, car comme le disait le philosophe Hans Jonas, l'avenir n'a pas de lobby. L'avenir de la planète est l'affaire de tous.

Je vous remercie.